



Rétention de bien en garantie de paiement

Par **clo**, le **19/06/2008** à **17:23**

un commerçant refuse le paiement par carte bancaire à son client en raison du montant trop faible du prix à payer.

Le client part retirer du liquide en laissant au préalable un objet (portable, carte grise), en garantie du paiement dû, au vendeur .

le commerçant est -il en droit de réclamer ce genre de garantie ?
quel fondement juridique peut être soulevé ?

Merci de votre aide